

## Document de référence concernant l'infrastructure et le personnel du code CHOP BA.8 Réadaptation gériatrique

Les critères listés dans ce document s'appliquent à l'institution /au service fournissant les prestations.

Il n'est pas nécessaire de les documenter séparément pour chaque cas particulier.

<b>Contenu/finalité</b>	Exigences minimales qui doivent être remplies pour la réalisation des prestations médicales de réadaptation en milieu hospitalier décrites sous le code CHOP BA.8 Réadaptation gériatrique.
<b>Définition</b>	La réadaptation gériatrique concerne le traitement des handicaps et des limitations fonctionnelles selon les principes élaborés par l'OMS et les classifications (CIF) concernant la récupération, la stabilisation et la capacité (récupérée) à vivre de manière aussi autonome que possible. Elle utilise pour cela des processus gériatriques spécifiques (en particulier une évaluation gériatrique, un travail d'équipe interdisciplinaire et coordonné, la prise en compte de l'environnement social, la planification de la sortie).
<b>Indication</b>	<p>Etat suite à une affection aiguë ou un accident ou une multimorbidité chronique progressive avec aggravation potentiellement réversible des capacités fonctionnelles ou menace de perte d'autonomie dans les activités basiques et/ou étendues du quotidien.</p> <p>Multimorbidité gériatrique (patient généralement âgé de plus de 75 ans) avec présence documentée d'au moins deux des syndromes gériatriques listés:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>Limitation cognitive, en particulier délire déclinant</li><li>Immobilité</li><li>Risque accru de chute</li><li>Incontinence fécale et/ou urinaire</li><li>Malnutrition et/ou sarcopénie</li><li>Dépression ou trouble anxieux</li><li>Fonction limitée des organes sensoriels</li><li>Escarres de décubitus</li><li>Douleurs chroniques</li><li>Problème médicamenteux en cas de polymédication et/ou de non-observance</li><li>Isolement social</li></ol> <p>Il existe de réels besoins et un potentiel de réadaptation.</p>
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réduction des limitations fonctionnelles et structurelles du corps et des pertes d'activité et de participation.</li><li>▪ Atteinte de la plus grande autonomie possible du patient gériatrique dans son cadre de vie.</li><li>▪ Réduction des charges de soins et de suivi.</li></ul>
<b>Direction de l'équipe de soins</b>	Equipe dirigée par

## BA.8 Réadaptation gériatrique

	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ un médecin spécialisé en médecine interne générale avec spécialisation en gériatrie</li><li>ou</li><li>▪ un médecin spécialisé en médecine physique et réadaptative avec deux ans d'expérience dans un centre de formation spécialisé dans la gériatrie.</li></ul> <p>La direction de l'équipe de soins est composée de personnes employées au moins à 60% dans l'établissement.</p> <p>Une suppléance adéquate est garantie.</p>
<b>Présence de médecins et d'infirmiers</b>	<p>La présence de personnel médical dans un délai de 15 minutes auprès du patient est garantie 24h/24 et 7j/7.</p> <p>Le service médical spécialisé/des cadres d'astreinte peut être joint 24h/24 et 7j/7 par téléphone.</p> <p>Un infirmier diplômé est présent dans l'établissement 24h/24 et 7j/7.</p>
<b>Equipe de soins</b>	<p>Intervention interdisciplinaire et interprofessionnelle coordonnée du personnel qualifié salarié pour la réalisation des prestations liées à l'indication dans l'établissement de réadaptation.</p> <p>A. Médecin Outre les médecins salariés de la clinique de réadaptation, d'autres spécialités disponibles au besoin sous forme de service consiliaire régulier.</p> <p>B. Soins Soins de réadaptation; le personnel dispose d'une formation spécifique régulière en réadaptation gériatrique.</p> <p>C. Thérapeutes Tous les responsables des thérapies ont une formation professionnelle complète et plusieurs années d'expérience en réadaptation gériatrique.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Physiothérapie</li><li>▪ Ergothérapie</li></ul> <p>D. Autres domaines</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Service social</li></ul> <p>E. Accès régulier à</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Logopédie</li><li>▪ Conseil et traitement diététiques</li><li>▪ Psychothérapie et thérapie par la parole</li><li>▪ Neuropsychologie</li><li>▪ Assistance morale</li><li>▪ Technique orthopédique</li></ul>
<b>Infrastructure</b>	<p>Accès à des prestations en coopération.</p> <p>Diagnostic d'autres disciplines spécialisées.</p> <p>Les établissements de réadaptation sont accessibles aux fauteuils roulants et adaptés aux besoins des personnes handicapées.</p>
<b>Basic life support</b>	<p>Basic life support par un personnel défini et formé garantis 24h/24 et 7j/7.</p>